

**Préavis du Comité de Direction de
l'Association Intercommunale Scolaire de
l'Esplanade pour le financement de nouveaux
locaux sur le site scolaire de la Commune de
Le Vaud**

Préavis 07/2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Intercommunaux,

Le Dicastère des bâtiments du Comité de Direction de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade composé de Mesdames Chantal Landeiro, Ipek Trigg et de Messieurs Philippe Menoud, Laurent Vukasovic et Jean-Jacques Nicolet s'est réuni à plusieurs reprises.

Situation :

Au vu des prévisions démographiques effectuées par le groupe de travail ad hoc du Comité de Direction et le Dicastère des bâtiments d'une part et, d'autre part, de l'accord avec la Direction sur la mise en place des pôles HarmoS; le nombre des classes à la convention a été augmenté en février 2014.

La Commune de Le Vaud, dotée aujourd'hui de 6 classes conventionnées et d'un élément modulaire, accueillera dès la rentrée prochaine 270 élèves sur son site scolaire. Le Conseil Intercommunal a conventionné 6 classes supplémentaires dès le 1^{er} août 2015. Cependant, cette convention étant survenue tardivement dans l'échéancier, la Commune de Le Vaud ne démarrera ses travaux de transformation qu'au printemps prochain.

Par conséquent et au vu du retard pris, le Comité de Direction a estimé qu'il était nécessaire de fournir sur le site scolaire de cette Commune un maximum de 8 classes provisoires.

Proposition :

Le Comité de Direction propose de construire ces classes en modulaire et non pas en « container » afin de s'adapter au climat moins clément de la Commune de Le Vaud. Il considère également l'évolution démographique des Communes « du bas » (Vich et Coinsins) et, de ce fait, pense que si ces classes provisoires, devenaient à terme inutiles sur le site de Le Vaud, celles-ci pourraient être déplacées, en temps voulu, sur d'autres sites scolaires.

C'est pourquoi le Comité de Direction vous propose de financer ces classes sur le site scolaire de la Commune de Le Vaud par le biais d'une location qui est la solution la plus raisonnable et la plus flexible.

La somme estimée de la location se monte au maximum à CHF 306'120 TTC par an pour 8 classes.

Les coûts estimés pour les aménagements, les connexions aux réseaux et fondations, ainsi que le montage et le démontage futur, plus une réserve de CHF 90'000 TTC prévue pour adapter les façades au lieu d'implantation, s'élèvent à un maximum de CHF 1'140'000 TTC qui devront être empruntés.

Version du 10/11/14 à
14:31:11

Conclusion :

Ainsi délibéré par le Comité de Direction dans sa séance du 10 novembre 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

- *vu le préavis n° 07/2014 du 10 novembre 2014,*
- *ouï les conclusions du rapport de la Commission des finances*
- *ouï les conclusions du rapport de la Commission des bâtiments*
- *considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.*

Il est demandé au Conseil Intercommunal :

- *D'accepter de financer la location d'un maximum de 8 classes modulaires sur le site scolaire de la Commune de Le Vaud pour un montant maximum annuel de CHF 306'120 TTC.*
- *D'autoriser le CoDir à emprunter la somme de CHF 1'140'000 TTC.*

Au nom du Comité de Direction de l'AISE

La Présidente :

La Secrétaire :

Claudine Vanat-Gachet

Vanessa Wicht

Au nom du Conseil Intercommunal de l'AISE

Le Président :

La Secrétaire :

Antoine Nicolas

Vanessa Wicht